

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois d'avril à 14h00
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Date de la convocation : le 5 avril 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, Colette GROIZARD, Fabrice ROUSSEAU, Marie-Henriette ELIE, Christianne COGNEE, Christiane FOURAGE, Lucienne CHARON, Danielle COMBE

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Juliette SEGUIN (pouvoir donné à Catherine COESLIER), M. Guy ATLE (pouvoir donné à Sylvie GUEGUEN)

Absents : M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désignée secrétaire de séance : Madame Colette GROIZARD

DEL2024-009 : Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe "La Rocterie"

Le compte administratif du budget annexe « La Rocterie » pour l'exercice 2023 est présenté aux membres du Conseil d'Administration.

Les résultats de l'année 2023 se répartissent de la façon suivante :

- <u>En section de fonctionnement :</u>	
Résultat de fonctionnement cumulé	+ 21 181,49 €
- <u>En section d'investissement :</u>	
Résultat de l'exercice 2023	- 60 678,86 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	+ 50 234,39 €
Restes à réaliser	0,00
Soit un résultat d'investissement cumulé	- 10 444,47 €

Sur l'avis de la commission finances du 03 avril dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le compte administratif du budget annexe « La Rocterie » 2023 tel que présenté ci-avant, en l'absence de Monsieur le Président.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « La Rocterie » pour l'exercice 2023.

DELIBERATION
PUBLIEE

Le 26/04/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En Mairie, le 26/04/2024

Le Président,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance
Colette GROIZARD

